

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DU NORD**  
**COMMUNE DE GONDECOURT**  
**A R R Ê T É   D U   M A I R E**

Le Maire de **GONDECOURT**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** La demande en date du 29 juillet 2025 formulée par l'Association Temps Libre de Gondecourt, représentée par son président Monsieur Georges LEDET, sis 36 rue Corneille à Gondecourt, pour le tournoi de pétanque organisé sur la commune,

**Considérant** qu'il est nécessaire de prévenir et de signaler l'organisation d'une manifestation de type « tournoi de pétanque »

**A R R Ê T E**

**Article 1er** : En raison d'une manifestation « tournoi de pétanque » le samedi 16 août 2025 de 13 heures à 19 heures, les terrains de pétanque, sis 5 rue du Marais, au lieu-dit Aire du Bas Canon, seront réservés à l'Association Temps Libre.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et sur le site internet de la ville de Gondecourt.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

**Article 4** : Monsieur Le Maire et l'Association Temps Libre de Gondecourt seront chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le commandant de Brigade de Gendarmerie de Phalempin,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Seclin,
- SAMU Régional de Lille
- Association Temps Libre de Gondecourt, représentée par son président Georges LEDET

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.



Fait à GONDECOURT, le 29 juillet 2025

Pour le Maire empêché,

L'Adjoint aux Associations, Culture, Sports et Loisirs

Ruddy TRACKOËN

